

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric, tenue le 6 décembre 2021 à 19 h 30 au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric.

Sont présents les conseillers(ères) : Annie Bernier, Marie-Hélène Bouillon, Nancy Paquet, Steve Bernier, Jean-François Caron, et formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire.

Est absent : M. Gaétan Bergeron

Madame Louise Coll, directrice générale\greffière-trésorière agit à titre de secrétaire.

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h30.

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2021-253**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021
- 4- Adoption des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021
- 5- Adoption du règlement numéro : 2021-329 – Limite de vitesse à 15km\h rue de l'Entre-Gens
- 6- Formation obligatoire pour les élus – Le comportement éthique
- 7- Rapports de la vice-présidente à la vérification – Commission municipale du Québec- Rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et rapport d'adoption du programme triennal d'immobilisations
- 8- Demande d'aide financière – programme de gestion des actifs municipaux
- 9- Demande d'aide financière du Comité des Loisirs
- 10- Nomination d'un conseiller responsable du dossier environnement
- 11- Party de Noël des employés
- 12- Appel d'offres « achat d'un tracteur avec souffleur et tondeuse »
- 13- Questions diverses – Séance extraordinaire du budget et du programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024 – Le 8 décembre 2021 à 19h00
- 14- Période de questions réservée au public
- 15- Levée de l'assemblée

Il est proposé par Madame Annie Bernier et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021**

**2021-254**

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'approuver et d'adopter le procès-verbal du 15 novembre 2021.

ADOPTÉE

**4- ADOPTION DES COMPTES DU 1<sup>ER</sup> AU 30 NOVEMBRE 2021**

**2021-255**

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) que le paiement des comptes du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2021 soit autorisé pour un montant total de 374 267.37\$.

ADOPTÉE

#### **5- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO : 2021-329 LIMITE DE VITESSE RUE DE L'ENTRE-GENS**

##### **2021-256**

ATTENDU QUE la municipalité considère qu'il est devenu opportun et dans l'intérêt public de légiférer en matière de circulation donc l'entretien est sous sa responsabilité, afin d'assurer la sécurité de tous les utilitaires;

ATTENDU QUE le paragraphe 4<sup>e</sup> du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24-2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par la conseillère Madame Annie Bernier lors d'une séance du conseil tenue le 15 novembre 2021;

ATTENDU QU'UN projet du présent règlement a été donné par la conseillère Madame Annie Bernier lors d'une séance du conseil tenue le 15 novembre 2021;

ATTENDU QU'UNE présignalisation sera installée à compter de l'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère, Madame Annie Bernier appuyé par le conseiller Madame Nancy Paquet

**ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères)** que le conseil municipal décrète et statue que le règlement numéro : 2021-329 décrétant la limite de vitesse à 15km\h sur la rue de L'Entre-Gens.

ADOPTÉE

#### **6- FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES ÉLUS – LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

##### **2021-257**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser les sept membres du conseil municipal a assister à la formation sur le comportement éthique qui aura lieu dans la Matanie en début d'année 2022.

ADOPTÉE

#### **7- RAPPORTS DE LA VISE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - RAPPORT D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET RAPPORT D'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

##### **2021-258**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du rapport d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget ainsi que le rapport d'adoption du programme triennal d'immobilisation déposés par la Vise-Présidente à la vérification de la Commission Municipale du Québec en novembre 2021;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont porté une attention spéciale aux pages soixante des rapports d'audits qui mentionne que la Municipalité de Saint-Ulric est conforme à l'encadrement légal applicable;

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon

et RÉSOLU à l'unanimité que les membres du conseil municipal officialisent le dépôt des audits de conformité, du rapport portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations de la Vice-présidente à la vérification de la Commission Municipale du Québec de novembre 2021. Monsieur le maire félicite la directrice générale d'avoir respecté le cadre légal du code municipal du Québec.

ADOPTÉE

### **8- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX**

#### **2021-259**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la Municipalité de Saint-Ulric demande au personnel de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour **<Gestion de l'inventaire des actifs de la municipalité>**.

Il est résolu que la Municipalité de Saint-Ulric s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- **<Inventaire des actifs>;**

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Ulric consacre

**10 000\$** de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

ADOPTÉE

### **9- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU COMITÉ DES LOISIRS**

#### **2021-260**

CONSIDÉRANT la parade de lutins organisé par le Comité des Loisirs qui aura lieu le 11 décembre;

CONSIDÉRANT que le décor féerique sera à la disposition de la municipalité pour de prochaines activités;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser une aide financière au montant de 1 500\$ au Comité des Loisirs de Saint-Ulric pour les aider à payer les frais du décor et de l'activité du 11 décembre prochain. D'autoriser le transfert budgétaire suivant :

02-70150-141 rémunération terrain jeux ct 1 600\$

02-70190-959 Subvention loisirs dt 1 600\$

ADOPTÉE

**10- NOMINATION D'UN CONSEILLER RESPONSABLE DU DOSSIER ENVIRONNEMENT**

**2021-261**

Il est proposé par Madame Nancy Paquet

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) de nommer Monsieur Gaétan Bergeron, conseiller responsable du dossier environnement. D'autoriser le paiement des frais de déplacement pour assister aux rencontres de ce comité qui auront lieu à la MRC de la Matanie environ deux fois par année.

ADOPTÉE

**11- PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS**

**2021-262**

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires applicables concernant la pandémie de COVID 19;

CONSIDÉRANT qu'un party pour les employés n'est pas recommandé par le ministère de la Sécurité publique;

Il est proposé par Madame Marie-Hélène Bouillon d'autoriser un montant 25\$ à tous les employés de la municipalité pour les remercier du travail accompli durant l'année 2021.

ADOPTÉE

**12- APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR AVEC SOUFFLEUR, TONDEUSE**

**2021-263**

Il est proposé par Monsieur Steve Bernier

et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser la directrice générale à préparer un appel d'offres par invitation pour l'achat d'un petit tracteur diesel avec souffleur, tondeuse et cabine.

ADOPTÉE

**13- QUESTIONS DIVERSES**

**14- PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Il y a eu une période de questions réservée au public.

**15-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2021-264**

L'ordre du jour étant épuisé,  
il est proposé par Madame Nancy Paquet  
et RÉSOLU que la séance soit close à 19h43 .

ADOPTÉE

-----  
*Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

\_\_\_\_\_  
Louise Coll, GMA

Directrice générale\greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Michel Caron, maire

